

Le 28 juin 2005

Madame Lucie Samson Turcotte
Monsieur Guy Turcotte

Madame,
Monsieur,

J'accuse réception et donne suite à votre lettre du 13 juin dernier relative au projet de loi n° 229, loi concernant Pipeline St-Laurent.

Votre lettre nous est parvenue tardivement, le projet de loi étant déjà adopté. Je vous signale toutefois que l'adoption de pouvoirs d'expropriation est une pratique usuelle pour la réalisation de projets comme celui en cause.

L'Union des producteurs agricoles a cependant entrepris depuis un certain temps des négociations auprès de la compagnie Ultramar pour faire en sorte que, si le projet se réalise, le tracé retenu soit celui présentant le moins d'impacts et pour s'assurer que les productrices et producteurs agricoles et forestiers visés soient justement compensés.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,

Jean Larose